

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grand-Champ, le vendredi 22 janvier 2021

Contrat d'objectifs "industries de carrières & matériaux de construction" Adapter les compétences et répondre aux besoins du secteur

Emploi, compétences, formation et orientation : l'État, la Région Bretagne et les partenaires sociaux des industries de carrières et matériaux de construction s'engagent à agir, ensemble, sur ces quatre volets indissociables, pour répondre aux enjeux de la branche, qui emploie quelque 4 500 personnes en Bretagne. Forts de cette volonté commune, ils ont signé un contrat d'objectifs jusqu'en 2022 qui concrétise et entérine cette démarche, ce vendredi 22 janvier, à Grand-Champ, dans la carrière CMGO.

Les signataires : Philippe MAZENC, Secrétaire général pour les affaires régionales, représentant le Préfet de la région Bretagne, Georgette BRÉARD, Vice-présidente de la Région Bretagne à la formation et l'orientation, Thierry BURLLOT, Vice-président de la Région Bretagne à l'environnement et au climat, en charge du suivi et de l'animation de ce contrat d'objectifs, Isabelle COULLON, DAFPIC adjointe représentant le Recteur de la région académique Bretagne, David HENRY, Président de l'Union des Industries de carrières et matériaux (UNICEM) Bretagne, Philippe MAZET, Président de la Fédération des Industries du Béton (FIB) Ouest, Richard PLUJA et Bernard LE FLOUR, Président et Vice-président de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle des industries de carrières et de matériaux de construction.

En Bretagne, la filière des industries de carrières et matériaux de construction regroupe **165 entreprises** qui exercent principalement **dans la filière béton** (51%), **l'industrie extractive** (29%) et **le travail de la pierre** (16%). Elles fournissent le bâtiment et les travaux publics, des industries ou encore l'agriculture.

Après un net repli entre 2007 et 2017, le secteur a connu en France et en Bretagne un **fort regain d'activité**. Avec la reprise du bâtiment et des travaux publics, il fait désormais face à des **difficultés de recrutement**.

Des emplois en Bretagne, non délocalisables

En raison du maillage de ses activités, la filière joue un **rôle stratégique dans l'aménagement et la vitalité économique des territoires**. Source d'emplois locaux non délocalisables, elle répond aux besoins générés par le développement de la Bretagne en fournissant des **matériaux locaux, extraits ou fabriqués à proximité des chantiers et transportés sur de courtes distances**.

Technologique mais aussi organisationnelle, l'évolution du monde industriel conduit les entreprises de cette filière à relever plusieurs défis :

- **renouveler leurs effectifs en attirant davantage de jeunes ;**
- **accompagner leurs salariés dans la transformation numérique ;**
- **poursuivre les actions de prévention des risques professionnels ;**

- **prendre toujours mieux en compte les enjeux liés aux transitions**, notamment environnementales et écologiques.

L'État, la Région et les représentants de la filière décident de conjuguer leurs forces pour adapter les compétences afin que les perspectives d'emplois profitent pleinement à la Bretagne, ses territoires, ses entreprises et ses actifs.

Quatre défis à relever

Le contrat d'objectifs emploi, compétences, formation & orientation "industries de carrières & matériaux de construction" formalise les **engagements des partenaires jusqu'en 2022**. Il vise à répondre à plusieurs enjeux :

- **anticiper les besoins en compétences** et préparer aux métiers de demain,
- **accompagner la montée en compétences** des actifs, dans un contexte d'accélération des mutations technologiques et organisationnelles,
- **anticiper et accompagner les évolutions engendrées par les transitions énergétiques, environnementales et numériques** sur les métiers et les besoins en compétences,
- **favoriser une meilleure appréhension de la réalité des métiers** et leurs conditions d'exercice participant, plus globalement, aux processus d'orientation et d'évolution professionnelles.

Contacts presse

Région Bretagne – Service presse : 02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh

Préfecture de région – Bureau de la communication interministérielle : 02 99 02 11 80 | pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Académie de Rennes – Pôle médias, presse & réseaux : 02 23 21 73 23 | presse@ac-rennes.fr

Trois ambitions partagées

L'objectif est d'évoluer dans un **cadre quadripartite**, pour une meilleure articulation des acteurs ainsi qu'un décloisonnement des approches permettant de construire des réponses globales.

À travers le contrat d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation, les partenaires s'engagent ensemble autour de **3 ambitions**, dont la mise en œuvre s'appuiera sur un **diagnostic emploi-compétence**, partagé et élargi :

- proposer **une offre de formation adaptée et complémentaire** notamment en matière d'accompagnement des salariés dans leur parcours professionnel (diagnostics, entretiens, formations adaptées et complémentaires) ;
- améliorer la connaissance du secteur et de ses métiers auprès de tous les publics : **production d'informations**, en lien avec les réalités socio-économiques en termes d'emplois, participant à alimenter la plateforme digitale d'information et d'appui à l'orientation **IDÉO⁽¹⁾**, **construction de ressources diversifiées et adaptées aux attentes des usagers**, **organisation d'événements** permettant de faire découvrir les métiers tels que **les Olympiades des métiers**, attention particulière portée aux actions menées lors des **Semaines de l'Industrie** ;
- accompagner les entreprises dans leur gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : mise en place d'**actions permettant de développer de telles démarches**.

Les transitions numérique et environnementale constituent des axes de travail transversaux majeurs dans la mise en œuvre de ce contrat d'objectifs.

En matière environnementale, par exemple, la profession est partie prenante de la **démarche de recyclage et de valorisation des déchets inertes du BTP** qui représentent une masse importante des déchets produits en Bretagne. Les objectifs à atteindre, en application de la loi du 17 août 2015 et du plan régional de prévention et de gestion des déchets, obligent les entreprises du secteur à agir, en déployant notamment des **initiatives d'économie circulaire**.

Ce contrat d'objectifs est aussi le lieu d'expression des engagements spécifiques pris par la branche dans le cadre notamment de la **Breizh COP**, projet pour une Bretagne durable à l'horizon 2040.

Moyens et pilotage

Pour mener à bien ce contrat, **chaque partenaire mobilise les moyens relevant de sa compétence**, en veillant à la bonne articulation et complémentarité des actions mises en œuvre.

Instance de concertation et de coordination, **le comité d'orientation**, constitué de représentants des signataires, **se réunira au moins une fois par an**, afin de définir et valider les axes de travail annuels, d'organiser le suivi et d'évaluer la mise en œuvre du contrat.

Le 6^e contrat d'objectifs signé en Bretagne

Avant de signer ce vendredi le contrat d'objectifs "industries de carrières & matériaux de construction" avec les partenaires sociaux de la filière, l'État et la Région Bretagne s'étaient auparavant engagés sur les mêmes bases avec les représentants des branches professionnelles "bâtiment" (mai 2019), "produits de la pêche et de l'aquaculture" (novembre 2019), "travaux publics", "métallurgie" (janvier 2020) et "alimentaire" (septembre 2020).

⁽¹⁾ *Idéo, c'est le nom du service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne, coordonné par la Région et assuré par les acteurs de l'orientation et de l'évolution professionnelle. S'appuyant sur 470 points d'accueil en Bretagne et sur une plateforme accessible à toutes et tous (ideo.bretagne.bzh), ce service propose un accueil personnalisé et individualisé à toute personne désireuse de s'informer sur les métiers, les formations et l'emploi.*